



Luxembourg

www.amedia-offshore.com

www.fiduciaire-suisse.com

© Amedia Partners, tous droits de reproductions réservés.
Dernières mises à jour en Octobre 2014.

> PRÉSENTATION

Le Luxembourg, situé entre l'Allemagne, la Belgique et la France est l'un des 6 membres fondateurs de l'Union Européenne.

De part sa situation géographique stratégique mais aussi sa politique fiscale très attrayante, le Luxembourg détient le plus grand nombre d'investisseurs étrangers sur son territoire.

En effet, cette juridiction est un véritable paradis pour les entrepreneurs/investisseurs qui souhaitent développer leur activité tout en bénéficiant d'une réputation sans pareille au sein de l'UE.

Il convient toutefois de prendre en compte que la création de société au Luxembourg exige d'entreprendre des démarches administratives très spécifiques et un total respect des normes juridiques et fiscales du pays.

> CRÉATION DE SOCIÉTÉ

Les statuts de sociétés les plus fréquemment utilisés au Luxembourg sont: la SARL, la SA et plus rarement les Holdings.

SOCIÉTÉ SARL

- **Pas de contrainte** en ce qui concerne **le nombre d'Actionnaires**, leur résidence ou nationalité. Un seul Actionnaire peut être suffisant pour la constitution de la société.
- **Minimum un Administrateur / Gérant**, qui peut aussi être un Associé.
- Le Gérant peut être une personne physique ou morale.
- **L'Assemblée Générale Ordinaire:** Si la Sarl compte plus de 25 associés, elle doit être tenue chaque année.
- **Capital minimum requis de 12.500 €** à libérer entièrement lors de la constitution.
- Les activités exercées au Luxembourg dépendent de la structure juridique de la société constituée.
- La domiciliation du siège social doit obligatoirement s'accompagner de **bureaux physiques** implantés au Luxembourg. (Seul un cabinet d'experts comptables, des avocats ou des professionnels du secteur financier sont habilités à domicilier une société).
- Obligation de nommer un **Commissaire aux comptes si la société compte plus de 25 Associés**.

SOCIÉTÉ SA

- **Pas de contrainte** en ce qui concerne **le nombre d'Actionnaires**, leur résidence ou nationalité. Un seul Actionnaire peut être suffisant pour la constitution de la société.
- Société gérée par un **Conseil d'administration:**
 - Si un Actionnaire -> 1 Membre est requis.
 - Si plus d'un Actionnaire -> 3 Membres minimum sont requis et obligation d'élire un Administrateur -Délégué.
- **L'Assemblée Générale Ordinaire:** Elle doit se tenir au moins une fois par an à la date prévue dans les statuts.

- **Capital minimum requis de 31.000 € - à libérer à 25%** lors de la constitution.
- Les activités exercées au Luxembourg dépendent de la structure juridique de la Société constituée.
- La domiciliation du siège social doit obligatoirement s'accompagner de bureaux physiques implantés au Luxembourg. (Seul un cabinet d'experts comptables, des avocats ou des professionnels du secteur financier sont habilités à domicilier une société).
- Obligation de nommer un Commissaire aux comptes.
- **Constitution de la société par Acte Notarié.** La société acquière son statut au moment de la signature chez le Notaire.

Chronologie de l'immatriculation d'une société au Luxembourg:

| Semaines | 0 | 1 | 2 | 3 | 4 |
|---|---|---|---|---|---|
| Réception des pièces et Compliance | x | | | | |
| 1. ouverture de compte bancaire | | x | | | |
| 2. signature devant notaire | | x | | | |
| 3. obtention de numéros fiscaux | | | | x | |
| 4. Obtention numéro de RC | | | | | x |
| A noter que la société acquiert la personnalité morale dès que les statuts sont signés devant notaire | | | | | |

> FISCALITÉ

Grâce à ses nombreux accords bilatéraux sur la fiscalité, le Luxembourg est un choix d'excellence pour profiter d'une fiscalité minimum voire nulle. Il faut toutefois bien étudier chacune des normes fiscales et financières correspondantes aux structures juridiques de la société constituée, car les variations peuvent être conséquentes.

PRENDRE EN COMPTE QUE LES PRÉSENTES IMPOSITIONS SONT SOUMISES A DES DÉDUCTIONS ET/OU TOTALES EXONÉRATIONS (Consultez nos experts comptables).

FISCALITÉ POUR SOCIÉTÉS SARL ET SA

- Une société incorporée au Luxembourg paie un **impôt sur les collectivités (sur les sociétés) entre 20 et 22% (selon revenus) et sur les plus values réalisées.**
- Taxes sur les dividendes entre 0 et 15%.
- Une contribution au fond sur l'emploi de 5%.
- Une taxe communale sur les sociétés entre 6 et 10%.
- **TVA la plus faible d'Europe: 15%.** (remboursement sur liquidation de notes de frais: carburant, restaurants...).
- **Les royalties et intérêts sont de 0%.**
- Taxes sur la **fortune de 0%.**
- De même, les sociétés constituées au Grand Duché **ont l'obligation de tenir et de présenter une comptabilité.**

LE REGIME FISCAL SOPARFI POUR SARL ET SA: UNE FISCALITÉ ATTRAYANTE

Les SOPARFI sont des sociétés de capitaux (de Participations Financières) qui relèvent du Droit commun et qui par conséquent bénéficient du régime Européen de Non-double imposition et de nombreux avantages fiscaux. Il s'agit plus exactement de sociétés commerciales dont l'objet principal est la prise de participations dans des sociétés Luxembourgeoises ou étrangères mais aussi la gestion des dites participations. Elles permettent de ce fait de concilier des activités commerciales et financières au sein de la même structure juridique.

Dans le cas où la SOPARFI n'a comme seule activité la détention de participations, elle bénéficie alors du régime de la directive « mère-fille », lui permettant d'être exonérée à la fois sur les dividendes perçus par ses filiales ainsi que les plus-values réalisées lors de la cession de ses participations:

- Exonération totale de l'impôt sur les dividendes
 - La SOPARFI doit:
 - Soit détenir au minimum 10 % du capital de la filiale.
 - Soit le prix d'acquisition de la participation doit d'être d'au moins de 6.000.000€ pendant une période d'au minimum 1 an.
 - La filiale doit être:
 - Soit une société de capitaux luxembourgeois imposable.
 - Soit une société de capitaux non luxembourgeois imposable à l'impôt correspondant à l'impôt sur les collectivités (impôt sur les sociétés).
 - Soit une société résidente d'un pays membre de l'Union Européenne soumise à l'impôt sur les sociétés dans son pays de résidence.
 - Dans le cas où la maison mère n'est pas établie au sein de l'UE, un taux prévu par une convention internationale sera appliquer afin d'éviter la double imposition.
- Exonération des plus-values sur cession de participations

Conditions identiques à l'exonération des dividendes.

LE REGIME FISCAL SPF POUR SARL ET SA: SOLUTION POUR HOLDING

- L'Activité de **Société de Gestion de Patrimoine Familial** est limitée à l'acquisition, détention, gestion et réalisation d'actifs financiers tels que:
 - Actions, parts de société cotées ou privées
 - Comptes à terme, fonds communs de placement luxembourgeois ou étrangers
 - Produits structurés, métaux précieux, options, devises, ...etc.
 - Garantir ou faire des avances de fonds à ses filiales (sans intérêt)
- La SPF ne peut pas réaliser d'activité commerciale, détenir des immeubles ou des droits intellectuels. En effet, elle peut uniquement détenir des entités qui réalisent ces activités.
- La SPF est exemptée de l'impôt sur les sociétés, sur le revenu, sur l'impôt commercial, communal et l'impôt sur la fortune.
- Taxe d'abonnement de 0,25% sur le capital libéré.

> FICHE PAYS RÉSUMÉE

| CARACTÉRISTIQUES PAYS | |
|---------------------------|---|
| Localisation géographique | Entre l'Allemagne, la Belgique et la France |
| Régime politique | Monarchie Constitutionnelle |
| Population | 509.074 hab. (2012) |
| Langue | Luxembourgeois, Français et Allemand |
| Monnaie | Euro |
| Zone horaire | GMT+1 |

| CARACTÉRISTIQUES CRÉATION SOCIÉTÉ | | |
|--------------------------------------|---|---|
| Type de société | SARL - (REGIME SOPARFI) | SA (REGIME SOPARFI) |
| Capital versé requis | 12.500 € - à libérer dans sa totalité à la constitution | 31.000 € - à libérer à 25% à la constitution |
| Système juridique | Droit civil | Droit civil |
| Nombre de Directeurs/Actionnaires | Au minimum, 1 Administrateur / 1 Actionnaire | Au minimum, 1 Administrateur / 1 Actionnaire |
| Anonymat et confidentialité | Les noms des Administrateurs sont publics, (publiés dans le Journal Officiel et disponible au RCS), c'est pourquoi il est possible de faire appel à un service de D'Administrateur par Mandat | Les noms des Administrateurs sont publics, (publiés dans le Journal Officiel et disponible au RCS), c'est pourquoi il est possible de faire appel à un service de D'Administrateur par Mandat |
| Service de Secretary | Non | Non |
| Impôts sur les sociétés | Impôt sur le Revenu des Collectivités (ICC) + Impôt sur la Fortune (IF) Si revenus < 15.000€ à 20% Si revenus > 15.000€ à 21% | Impôt sur le Revenu des Collectivités (ICC) + Impôt sur la Fortune (IF) Si revenus < 15.000€ à 20% Si revenus > 15.000€ à 21% |
| Impôts sur la fortune | 0% | 0% |
| Taxes sur les dividendes | Entre 0 et 15% | Entre 0 et 15% |
| TVA | 15% (standard) | 15% (standard) |
| Frais gouvernementaux | Oui: 75€ | Oui: 75€ |
| Exigences comptables | Obligation de tenue de la comptabilité et de remise des rapports annuels | Obligation de tenue de la comptabilité et de remise des rapports annuels |
| Actions au porteur | Nominatives - avec registre mentionnant l'identité des associés, la mention des cessions et la date de signification ou d'acceptation | Nominatives ou au Porteur - Nominatives jusqu'à leur libération mais peuvent, sur demande de l'Actionnaire, être converties en actions au porteur. |
| Contrôle des changes - non résidents | Non | Non |

➤ N'hésitez pas à contacter un de nos conseillers à Londres, Genève ou Barcelone pour de plus amples informations.

Présente sur place depuis des années, Amedia est votre partenaire idéal pour le rachat d'une société préconstituée ou la création d'une nouvelle Onshore en Andorre. Nous vous proposons aussi une large gamme de services complémentaires à l'international (domiciliation commerciale, ouverture de compte bancaire, mise en place de système de paiement en ligne, ouverture de succursale...), via notre réseau de partenaires et nos filiales à Londres, Barcelone et Genève.

SUISSE

Fiduciaire Amedia S.A.
Boulevard Georges Favon 43
1204 | Geneva

Tel: +41 22 508 72 35
Fax: +41 22 518 13 40

FRANCE

Amedia Limited Paris
42 avenue Montaigne
75008 | Paris

Tel: +33 183 621 962
Fax: +33 184 164 978

ROYAUME-UNI

Amedia Ltd
6 London Street
Paddington | W2 1HR

Tel: +44 203 445 0207
Fax: +44 203 445 0206

ESPAGNE (Barcelone)

Amedia Partners S.L.
Avenida Diagonal, 491
Principal, 1^a
08029 | Barcelona

Tel: +34 93 224 01 99
Fax: +34 93 221 93 29

ESPAGNE (Madrid)

Amedia Accountants & Auditors
Calle de Núñez de Balboa,
Nº 116
28006 | Madrid

Tel: +852 580 829 40
Fax: +852 580 823 79

CHYPRE

Amedia Chypre
Agiou Athanasiou Avenue 58
El Greco Building 2nd Floor
4102 | Limassol

Tel: +357 250 304 86
Fax: +357 250 305 53

HONG-KONG

Amedia Management Ltd
33 Canton Road
Tsimshatsui
Kowloon | Hong Kong

Tel: +852 580 829 40
Fax: +852 580 823 79

BRESIL (Sao Paolo)

Amedia Latam SP
(Brasil Business Partners ltda.)
1040 Alameda dos Guaramomis
Planalto Paulista
São Paulo | SP 04076-012

Tel: +55 213 956 1455
Fax: +55 113 230 1296

BRESIL (Rio)

Amedia Latam Rio
(Brasil Asistance ltda.)
Rua Dom Gerardo 63, sala 1209
20090-030 - Centro | Rio

Tel: +55 213 956 1455
Fax: +55 113 230 1296

ÎLE MAURICE

Amedia Management Ltd
21 Vellore Street - Court Building
Port Louis | 111 6-07

Tel: +44 203 445 0207
Fax: +44 203 445 0206



Experts en création de sociétés et
optimisation fiscale internationale depuis 1991

© Amedia Partners, tous droits de reproductions réservés.
Dernières mises à jour en Octobre 2014.

www.amedia-offshore.com

www.fiduciaire-suisse.com